



## L'expertise de votre déclaration emballages

### 1 Pourquoi réaliser une expertise de votre déclaration avec Valorie ?

Avec le temps, les dispositifs de REP se sont multipliés et les procédures sont devenues de plus en plus lourdes et complexes. Les contributeurs consacrent aujourd'hui beaucoup de temps et d'énergie à l'établissement des déclarations annuelles sans pour autant être toujours certains qu'elles soient parfaitement conformes aux exigences des législations nationales et communautaires.

L'accompagnement par **l'équipe d'experts** de Valorie devient alors **la solution** car l'expertise de votre déclaration vous garantit :

- une déclaration sécurisée en conformité avec les exigences légales et sans risque juridique
- la formation et l'accompagnement de vos équipes avec pédagogie et professionnalisme
- des conseils et recommandations, des retours d'expériences
- le strict respect de la confidentialité
- un chiffrage précis des impacts financiers et des préconisations pour la sécurisation de votre déclaration

### 2 Comment bénéficier d'une expertise de votre déclaration par Valorie ?

Pour faire bénéficier votre entreprise de cette prestation, il suffit de contacter notre équipe pour un pré-diagnostic lors d'un entretien téléphonique.

La réalisation d'une expertise est conditionnée par la signature d'un **contrat** basé sur **3 principes** : un **contrat clair**, une **déclaration sécurisée**, **aucun risque financier**. Vous bénéficierez alors de notre **accompagnement**, de **conseils** et **recommandations** pour une **déclaration sécurisée** et des **gains financiers éventuels**.

### 3 Que comprend l'Expertise de votre déclaration par Valorie ?

La mission d'expertise comporte **5 grandes étapes** :

1. l'analyse du **process déclaratif**
2. une aide précieuse à la préparation du **Rapport de Procédures Convenues**
3. l'**expertise** : étude périmètre assujetti, sélection d'emballages, contrôles de poids d'échantillons d'emballages, vérifications abattements et exclusions, contrôle de cohérence
4. la rédaction du **rapport d'expertise** avec mise en évidence des sous-déclarations, des sur-déclarations, chiffrage des impacts financiers et préconisations pour sécurisation
5. la **réalisation** et **transmission** de la **déclaration définitive**

### 4 En synthèse, l'expertise vous garantit :

- Une prestation réalisée par une équipe d'experts unique en France
- Une déclaration totalement sécurisée et conforme aux exigences aux règles en vigueur
- Une contribution importante au Rapport de Procédures Convenues devenu obligatoire
- Un vrai potentiel d'économies
- Un accompagnement et une formation de vos équipes
- Des conseils et des recommandations

Vous souhaitez étudier l'intérêt d'une expertise de votre déclaration par les experts de Valorie, merci de contacter Anne Cugnière ou Christine Lutter au 01 45 26 95 66